

CONSEIL COMMUNAL DU 28/05/2024

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;

~~HOUDY Véronique~~, GELAY David, R'YADI Régis, D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Émérence, Echevins;

BOITTE Marc, VEULEMANS René, COTTON Annie, HOYAUX Maryse**, CASTIN Yves, SAUVAGE Patrick, VERGAUWEN Philippe*, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, CHAPELAIN Hubert, SITA Giuseppe, MINON Cathy, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan, POELART Freddy, CAPRON Elie, VARLET Etienne, ~~CHEVALIER Ann~~, BLONDEAU Philippe, GOOSSENS Alexio, DESSIMEON Patrice, Conseillers;
VERELST Nathalie, Directrice générale ff.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 22 membres sont présents.

Madame l'Echevine Véronique HOUDY et Madame la Conseillère Ann CHEVALIER sont excusées.

Monsieur le Conseiller Alexio GOOSSENS est absent.

*** Monsieur le Conseiller Philippe VERGAUWEN entre séance à 19h29, avant le point 3 (Organismes auxquels la commune est associée) ; 23 membres sont alors présents.**

**** Madame la Conseillère Maryse HOYAUX entre séance à 20h08, avant le point 5.12 (Comptes de l'exercice 2023) ; 24 membres sont alors présents jusqu'au terme de celle-ci.**

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation – Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23/04/2024.

2. PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL (P.S.T.)

Rapport d'exécution du Comité de direction et évaluation finale du P.S.T. – Prise d'acte

PREND ACTE du rapport d'exécution du Comité de direction et de l'évaluation finale du programme stratégique transversal.

Monsieur le Conseiller Philippe VERGAUWEN entre séance à 19h29 ; 23 membres sont alors présents.

3. ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST ASSOCIEE

ORES Assets - Approbation des points soumis à l'assemblée générale ordinaire du 13/06/2024 -

Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ORES Assets du 13/06/2024, à savoir :

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération ;

2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :

- Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;

- Présentation du rapport du réviseur ;

- Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;

3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;

4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;

5. Nominations statutaires ;

6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale ordinaire de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

4. MOBILITE

Règlements complémentaires de circulation routière :

4. 1. Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées - Cité de la Corderie, Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : de réserver un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées Cité de la Corderie, n°62, face à l'habitation ;

Article 2 : de matérialiser la mesure prévue à l'article 1 par un marquage au sol accompagné du signal routier E9a adéquat avec pictogramme handicapé et flèche montante « 6 M. ».

4.2. Accès interdit excepté desserte locale - Rue de Canterlot - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'INTERDIRE l'accès à la rue de Canterlot à tout conducteur, à l'exception de la desserte locale ;

Article 2 : DE MATERIALISER la mesure prévue à l'article 1 par les signaux et marquages au sol adéquats.

5. COMPTABILITE

5.1. Vérification de caisse pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 - Prise d'acte

PREND ACTE du procès-verbal de vérification de la situation de la caisse du Directeur financier arrêtée le 31 mars 2024 (période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024) joint au dossier.

5.2. Fabrique d'église Saint Hubert à Jolimont - Compte 2023 - Décision-Vote

DECIDE par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions d'émettre un avis favorable sur le compte de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église Saint Hubert à Jolimont.

5.3. Fabrique d'église Notre Dame des 7 Douleurs à La Louvière - Compte 2023 - Décision-Vote

DECIDE par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions d'émettre un avis favorable sur le compte de l'exercice 2023 présenté par la fabrique d'église Notre Dame des 7 Douleurs à La Louvière.

5.4. Fabrique d'église St Jean-Baptiste à Bellecourt - Compte 2023 - Décision-Vote

DECIDE par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2023 tel que présenté par la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Bellecourt.

5.5. Fabrique d'église Saint Pierre à La Hestre - Compte 2023 - Décision-Vote

DECIDE par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions d'approuver le compte 2023 tel que présenté par la Fabrique d'église Saint Pierre à La Hestre.

5.6. Fabrique d'église Sainte Barbe à Fayt-lez-Manage - Compte 2023 - Décision-Vote

DECIDE par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions d'approuver le compte 2023 tel que présenté par la Fabrique d'église Sainte Barbe à Fayt-lez-Manage.

5.7. Fabrique d'église Saintes Catherine & Philomène à Manage - Compte 2023 - Décision-Vote

DECIDE par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions d'approuver le compte 2023 tel que présenté par la Fabrique d'église Saintes Catherine & Philomène à Manage.

5.8. Fabrique d'église Saint Gilles à Fayt-lez-Manage - Compte 2023 - Décision-Vote

DECIDE par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions d'approuver le compte modifié de l'exercice 2023 présenté par la Fabrique d'Eglise Saint Gilles à Fayt-Lez-Manage.

5.9. Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste à Bois d'Haine - Compte 2023 - Décision-Vote

DECIDE par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2023 tel que présenté par la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Bois d'Haine.

5.10. Contrat de Rivière Senne asbl – Subvention 2024 - Octroi-Décision-Vote

↳ Madame l'Echevine LEHEUT Emerence ne participe pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2023 à l'ASBL Contrat de Rivière Senne.

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2024 à cette ASBL une subvention d'un montant de 4.216 €.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

5.11. Contrat de Rivière Haine asbl - Subvention 2024 - Octroi-Décision-Vote

↳ Madame l'Echevine LEHEUT Emerence ne participe pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2023 à l'ASBL Contrat de Rivière Haine.

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2024 à cette ASBL une subvention d'un montant de 1.979 €.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

Madame la Conseillère Maryse HOYAUX entre séance à 20h08 ; 24 membres sont alors présents jusqu'au terme de celle-ci.

5.12. Comptes de l'exercice 2023 - Arrêt-Décision-Vote

DECIDE par 22 oui et 2 abstentions d'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2023:

Bilan	ACTIF	PASSIF
	77.664.001,20 €	77.664.001,20 €

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	30.654.826,27 €	35.762.029,25 €	5.107.202,98 €
Résultat d'exploitation (1)	35.587.933,89 €	40.176.252,16 €	4.588.318,27 €
Résultat exceptionnel (2)	4.747.025,91 €	3.623.699,56 €	-1.123.326,35 €
Résultat de l'exercice (1+2)	40.334.959,80 €	43.799.951,72 €	3.464.991,92 €

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	42.247.516,42 €	7.770.112,91 €
Non Valeurs (2)	172.653,63 €	1.855.185,44 €
Engagements (3)	34.976.998,44 €	15.076.676,50 €
Imputations (4)	34.486.808,39 €	5.878.095,79 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	7.097.864,35 €	-9.161.749,03 €
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	7.588.054,40 €	36.831,68 €

5.13. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024 - Arrêt - Décision-Vote

DECIDE par 21 oui, 1 non et 2 abstentions d'arrêter, comme suit, la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	34.994.394,43	25.234.474,22
Dépenses totales exercice proprement dit	34.888.758,58	28.641.716,54
Boni / Mali exercice proprement dit	105.635,85	-3.407.242,32
Recettes exercices antérieurs	7.097.864,35	11.836.082,68
Dépenses exercices antérieurs	604.672,24	9.724.788,77
Prélèvements en recettes	500.000,00	3.717.227,52
Prélèvements en dépenses	0,00	2.421.279,11
Recettes globales	42.592.258,78	40.787.784,42
Dépenses globales	35.493.430,82	40.787.784,42
Boni / Mali global	7.098.827,96	0,00

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	6.091.000,00	19/12/2023
Fabriques d'église		
F.e. Saint Jean-Baptiste (bellect.).	20.560,03	26/09/2023
F.e. Nd. 7 Douleurs (longtain,bh.).	4.000,00	
F.e. Saint Hubert (hspaul - L.I.).	2.000,00	
F.e. Sainte Barbe.	33.773,45	26/09/2023
F.e. Saint Pierre.	66.743,85	26/09/2023
F.e. Saint Jean-Baptiste (b.h.).	64.018,83	26/09/2023
F.e. Saint Gilles.	38.364,58	26/09/2023
F.e. Saintes Catherine _ Philomene.	46.213,93	26/09/2023
Contributions Dans Les Charges De Fonctionnement.	0,00	
Zone de Police	2.899.815,69	19/12/2023
Zone de Secours	819.794,84	19/12/2023

3. Budget participatif : oui/non**6. DIVISION TRAVAUX**6.1. Entretien de trottoirs - Diverses rues - Ex. 2024 - Accord-cadre - Phase projet du marché
Décision-Vote

DÉCIDE par 23 oui et 1 non :

- Art. 1^{er} : de passer un accord-cadre afin de procéder aux commandes des travaux d'entretien de trottoirs en fonction des besoins du service à concurrence du montant prévu au budget 2024, à savoir 250.000,00 € TVAC.
- Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2024-516 et l'estimation s'élevant à 204.271,97 € HTVA - 247.169,08 € TVAC.
- Art. 3 : de passer l'accord-cadre par la procédure ouverte.

6.2. Entretien ponctuels de voiries - Diverses rues - Ex. 2024 - Accord-cadre - Phase projet du marché
Décision-Vote

DÉCIDE par 23 oui et 1 non :

- Art. 1^{er} : de passer un accord-cadre afin de procéder aux commandes des travaux d'entretien ponctuels de voiries en fonction des besoins du service à concurrence du montant prévu au budget 2024, à savoir 100.000 €.
- Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2024-518 et l'estimation s'élevant à 82.607,32 € HTVA – 99.954,86 € TVAC.
- Art. 3 : de passer l'accord-cadre par la procédure négociée sans publication préalable.

6.3. Remplacement du groupe de ventilation au Complexe Sportif de la Drève - Phase projet du marché -
Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

- Art. 1^{er} : de procéder aux travaux de remplacement du groupe de ventilation au Complexe Sportif de la Drève.
- Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2024-520 et l'estimation s'élevant à 141.390,00 € HTVA – 149.873,40 € TVAC.
- Art. 3 : de passer l'accord-cadre par la procédure ouverte.
- Art. 4 : de transmettre le dossier aux autorités subsidiaires.

7. CULTURE

7.1. Bibliothèque communale de Manage - Approbation du rapport financier 2023 - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver et de signer le rapport financier 2023 de la bibliothèque communale de Manage.

7.2. CENTRAL asbl - Convention de participation - Approbation - Décision - Vote

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver le projet de convention reprenant les modalités de collaboration entre la Commune de Manage et Central.

8. URBANISME

Décret voirie - Demande de permis d'urbanisme introduite pour le compte de Flanders Investement Holding. Construction de 14 habitations unifamiliales sur deux communes (La Louvière et Manage) - cad. division 2, section A n°555B – Rue des Bois et Sentier Cache-Après - dossier n° 2023/001/D.IV.22 BIS - Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique - Avis favorable conditionnel sur la demande de permis d'urbanisme - Avis favorable sur les questions de voirie - Décision-Vote

DECIDE par 22 oui, 1 non et une abstention :

- Article 1 : De prendre connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée par la Commune de La Louvière du 15 janvier 2024 au 13 février 2024, mentionnés ci-dessus.
- Article 2 : D'émettre un avis favorable conditionnel sur la demande de permis d'urbanisme introduite par la Commune de Manage représentée par Monsieur Guy VANHAUTEGHEM pour Flanders Investement Holding pour la construction de 14 habitations unifamiliales sur deux communes (La Louvière et Manage) à la rue des Bois à 7170 Manage et au Sentier Cache-Après à 7100 La Louvière.

CONDITIONS :

- Les trottoirs et filets d'eau directs et adjacents devront faire l'objet d'un état des lieux préliminaire et contradictoire pour utilisation et refaction, si nécessaire, en fin de travaux ;
- Concernant la bande destinée à reprendre les régies, la question du choix du matériau de remblai reste en suspens (empierrément stabilisé type IA ou IIA suivant les plans). Nous considérons que cette bande, au même titre qu'un trottoir classique, devra être à charge d'entretien de chacun des riverains (désherbage, éviter les risques de chute, etc.) ;
- La bande de stationnements publics projetée sera réalisée en pavés de béton, comme prévu dans les plans de permis initiaux ;

- La demande ne précise pas le type d'abri de jardin à mettre en œuvre ; que ces derniers devront se conformer à l'article R.IV.1-1. G1 du CoDT ;
- La présente demande inclut le placement d'une citerne par habitation ; que l'évacuation du trop-plein des citernes devra se faire conformément au Code de l'Eau, à savoir :
 - 1° prioritairement via la création d'une zone humide sur le terrain ou dans le sol par infiltration ;
 - 2° en cas d'impossibilité technique ou de disponibilité insuffisante du terrain, vers le réseau d'égouttage ;
- La présente demande inclut la mise en œuvre de clôtures végétalisées. Ces dernières devront être réalisées à l'aide de haies vives d'essences régionales indigènes de maximum 2 mètres de hauteur ;
- Une proposition globale de numérotations des habitations devra être établie en concertation avec les communes de Manage et de La Louvière afin d'éviter les confusions futures ;
- Pour le surplus, les travaux seront réalisés conformément au permis de constructions groupées. Les conditions émises qui seront à charges des acquéreurs devront faire l'objet d'un cahier de charges à respecter, joint à l'acte d'achat de chaque habitation ;
- Pour le surplus, respecter l'avis du Conseil Communal de La Louvière daté du 26 mars 2024 mentionné supra.

Article 3 : De se positionner, définitivement, favorablement sur les questions de voiries, moyennant le respect des conditions précitées.

Article 4 : De transmettre au Fonctionnaire délégué de l'Administration de l'Urbanisme une expédition conforme de la délibération du Conseil communal, ainsi qu'une copie du dossier complet de décret voirie.

9. INFORMATIQUE

Infrastructure – Déploiement de la fibre optique sur le territoire de Manage par la s.a. Unifiber - Bail relatif à la mise à disposition d'une emprise pour une parcelle communale a la rue Paul Sauvenier, 7170 Bellecourt, en vue de l'implantation d'un local technique - Approbation - Décision – Vote

DECIDE par 23 oui et 1 non d'approuver le contrat de bail entre la Commune de Manage et Unifiber portant sur la mise à disposition d'une parcelle située Rue Paul Sauvenier, 7170 Bellecourt, pour l'implantation d'un container de liaison de fibre optique.

10. PLAINTÉ D'UNE CONSEILLERE COMMUNALE FORMULEE AUPRES DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Prise d'acte

Le Conseil communal prend acte de la clôture du dossier relatif à la plainte introduite par Madame la Conseillère Annie COTTON à l'encontre du Collège communal et de la Directrice générale ff dans le cadre du non-remplacement de Madame Anaïck DINEUR, ancienne Conseillère communale déchuée en 2020.

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 21h10 et prononce le huis clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 21h22.

La Directrice générale ff,

Nathalie VERELST

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

Bruno POZZONI